

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

Informations financières historiques

1 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Chiffre d'affaires	(31)	412 649	469 708
Coût des services et produits vendus	(24)	(302 896)	(340 991)
Marge brute		109 753	128 717
Taux de marge brute		26,6 %	27,4 %
Frais de transport et de logistique	(24)	(5 238)	(6 709)
Coûts des réseaux de distribution directe	(24)	(61 019)	(71 089)
Autres charges commerciales	(24)	(10 115)	(9 248)
Charges administratives	(24)	(26 747)	(28 913)
Autres produits et charges, nets	(26)	170	(167)
Perte sur écart d'acquisition suite à cession de magasins au Portugal	(6)	(5 703)	-
Résultat opérationnel	(31)	1 101	12 591
Produits financiers	(27), (28)	72	611
Charges financières	(27), (28)	(1 604)	(2 278)
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat		(431)	10 924
Impôts sur le résultat	(29)	(2 853)	(4 943)
Résultat net des activités poursuivies		(3 284)	5 981
Résultat net après impôts des activités abandonnées	(32)	344	(8)
Résultat net		(2 940)	5 973
Résultat net revenant			
aux actionnaires de la Société		(2 940)	5 973
aux intérêts minoritaires		-	-
Nombre moyen d'actions en circulation			
de base	(30)	92 623 476	92 525 254
dilué	(21), (30)	92 623 476	92 708 948
Résultat net par action revenant aux actionnaires de la Société <i>(en euros)</i>	(30)		
Résultat net par action des activités poursuivies		(0,035)	0,065
Résultat net par action des activités abandonnées		0,004	(0,000)
Résultat net par action de l'ensemble consolidé		(0,032)	0,065
Résultat net par action dilué des activités poursuivies		(0,035)	0,065
Résultat net par action dilué des activités abandonnées		0,004	(0,000)
Résultat net par action dilué de l'ensemble consolidé		(0,032)	0,064

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

2 État du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	(21)	188
Écart de conversion constaté en capitaux propres	175	836
Autres éléments du résultat global constatés directement en capitaux propres	154	1 024
Résultat net	(2 940)	5 973
Résultat global	(2 786)	6 997
Part aux actionnaires de la Société	(2 786)	6 997
Part des minoritaires	-	-

3 Bilan consolidé

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
<u>Actifs non courants</u>			
Écarts d'acquisitions nets	(6), (9)	7 805	13 591
Autres immobilisations incorporelles nettes	(7), (9)	13 204	13 659
Immobilisations corporelles nettes	(8), (9)	13 168	17 478
Instruments financiers dérivés – Part non courante	(10)	-	-
Autres actifs non courants nets	(11)	4 842	5 253
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(12)	-	-
Impôts différés	(29)	22 981	23 636
Total actifs non courants		62 000	73 617
<u>Actifs courants</u>			
Stocks nets	(13)	41 582	47 377
Créances clients nettes	(14)	62 968	65 230
Instruments financiers dérivés – Part courante	(10)	-	-
Autres actifs courants	(15)	20 820	21 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(16)	22 620	36 251
Total actifs courants		147 990	169 859
<u>Activités abandonnées</u>			
Actifs des activités abandonnées	(32)	777	994
Total actif		210 767	244 470

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Capitaux propres			
Capital social	(21)	18 688	18 688
Primes d'émission	(21)	7 652	7 652
Réserves consolidées	(21)	43 874	37 892
Écart de conversion	(22)	(3 066)	(3 241)
Résultat de l'exercice		(2 940)	5 973
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		64 207	66 963
Passifs non courants			
Dettes financières – Part non courante	(17)	25 554	1 660
Provisions et autres passifs – Part non courante	(18)	625	674
Instruments financiers dérivés – Part non courante	(10)	43	31
Impôts différés	(29)	1 576	1 510
Total passifs non courants		27 798	3 875
Passifs courants			
Dettes financières – Part courante	(17)	8 653	22 723
Découvert bancaire	(16),(17)	4 687	27 318
Provisions – Part courante	(19)	4 695	4 986
Fournisseurs		66 963	84 522
Instruments financiers dérivés – Part courante	(10)	-	-
Dettes fiscales et sociales		18 250	20 099
Dettes d'impôts courants		1 647	2 104
Autres passifs courants	(20)	12 269	9 522
Total passifs courants		117 164	171 274
Activités abandonnées			
Passifs des activités abandonnées	(32)	1 597	2 357
Total passif		210 767	244 470

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4 Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société		(2 940)	5 973
Résultat net après impôts des activités abandonnées		344	(8)
Résultat net des activités poursuivies		(3 284)	5 981
Éléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :		12 231	9 762
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, variation des dépréciations des actifs non courants	(23)	5 783	6 633
Variation des autres provisions	(18),(19)	(322)	(838)
Variation nette des impôts différés	(29)	710	2 799
Amortissement des droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs		470	717
Coût amorti de la dette		26	14
Effet des stock-options et des actions gratuites	(25)	30	221
Effets des instruments financiers		1	49
Perte sur écart d'acquisition suite à cession de magasins au Portugal	(6)	5 703	-
Plus ou moins-value sur cessions d'actifs	(26)	(170)	167
Variation des actifs nets et passifs d'exploitation hors effets des acquisitions :		(8 696)	12 499
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients		4 860	7 808
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs		(18 455)	(8 246)
Variation des stocks		5 793	9 539
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation		(894)	3 398
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles poursuivies :		251	28 242
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles abandonnées :	(32)	(199)	(130)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		52	28 112
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions / cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise / cédée	(5)	-	-
Produit net des cessions d'actifs		974	829
Acquisitions de droits de bail, droits d'entrée et fonds de commerce	(7)	(2)	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres incorporelles	(7),(8)	(1 880)	(2 926)
Variation des autres actifs immobilisés		234	59
Variation des actifs et passifs relatifs aux fournisseurs d'immobilisations		(64)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies :		(739)	(2 102)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		(739)	(2 102)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	(21)	-	(4 993)
Remboursement des emprunts	(17)	(29 512)	(11 461)
Nouveaux emprunts	(17)	39 264	40
Variation des découverts bancaires	(16)	(22 768)	(245)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies :		(13 017)	(16 659)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		(13 017)	(16 659)
Incidence des variations de change sur la trésorerie		72	299
Variation de trésorerie		(13 631)	9 649
Trésorerie en début d'exercice		36 251	26 602
Trésorerie en fin d'exercice		22 620	36 251

Le montant des impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 est de 1 820 milliers d'euros contre 2 548 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Le montant des intérêts payés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 est de 1 121 milliers d'euros contre 1 796 milliers d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros, sauf le nombre d'actions)</i>	Revenant aux actionnaires de la Société (capital, primes d'émission...) et intérêts minoritaires							
	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves	Actions propres	Écart de conversion	Résultat net	Total
Capitaux propres au 31 mars 2011	93 270 895	18 654	12 645	32 968	(1 501)	(4 077)	6 050	64 738
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	6 050	-	-	(6 050)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-	836	-	836
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	188	-	-	-	188
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	188	-	836	-	1 024
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	(4 993)	-	-	-	-	(4 993)
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	170 000	34	-	(34)	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	221	-	-	-	221
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2012	-	-	-	-	-	-	5 973	5 973
Capitaux propres au 31 mars 2012	93 440 895	18 688	7 652	39 393	(1 501)	(3 241)	5 973	66 963
Affectation du résultat net de l'exercice précédent	-	-	-	5 973	-	-	(5 973)	-
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-	-	175	-	175
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts	-	-	-	(21)	-	-	-	(21)
Autres éléments du résultat global comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	(21)	-	175	-	154
Distribution de la prime d'émission et/ou de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital suite aux levées d'options de souscription d'actions et/ou attribution définitive des actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	30	-	-	-	30
Titres de l'entreprise consolidante	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2013	-	-	-	-	-	-	(2 940)	(2 940)
Capitaux propres au 31 mars 2013	93 440 895	18 688	7 652	45 375	(1 501)	(3 066)	(2 940)	64 207

6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 – La Société

Avenir Telecom est une société de droit français domiciliée à Marseille, France.

Avenir Telecom et ses filiales (« la Société » ou « le Groupe ») interviennent dans le domaine de la distribution de produits et de services de télécommunication, principalement de téléphonie mobile, mais également de téléphonie fixe et de services associés.

La Société intervient en France et à l'étranger comme société :

- de commercialisation et de distribution commissionnée par les opérateurs sur les prises d'abonnements ;
- de commercialisation de contrats de service,
- de commercialisation d'accessoires de téléphonie et multimédia.

Sur chacun des marchés où elle est présente, la Société peut être agréée par un ou plusieurs opérateurs et travaille notamment avec les principaux leaders européens du secteur.

La Société organise sa distribution grand public en animant des réseaux de distribution en propre, à travers l'enseigne Internity. Avenir Telecom effectue également de la distribution professionnelle auprès de clients de la Grande Distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés.

L'activité du Groupe est sujette à des fluctuations saisonnières. Traditionnellement, la fin de l'année civile est la période de plus forte activité.

Avenir Telecom est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Ces états financiers ont été arrêtés le 19 juin 2013 par le Conseil d'Administration de la Société. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Note 2 – Résumé des principales méthodes comptables

Principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Avenir Telecom (« la Société » ou « le Groupe ») au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable au 31 mars 2013. Le référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de la Société. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 4.

Normes, amendements et interprétations publiés entrant en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013

L'amendement suivant est entré en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 et n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

Normes	Nouveautés
IFRS 7 (amendement)	Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers qui sont décomptabilisés et sur les transferts d'actifs financiers qui ne sont pas décomptabilisés.

Normes, amendements et interprétations publiés entrant en vigueur au cours des prochains exercices

Le Groupe sera concerné par les nouvelles normes et amendements suivants à compter du prochain exercice :

Normes	Nouveautés
IAS 1 (amendement)	Présentation des autres éléments du résultat global selon leur nature recyclable
IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

Principes de consolidation

Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Avenir Telecom S.A. et de ses filiales. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le Groupe perd le contrôle.

Les sociétés détenues à plus de 50 % sont présumées être contrôlées et sont consolidées par intégration globale.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant que goodwill. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant. L'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écarts d'acquisition ». Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Tous les comptes, transactions réciproques et les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés. Les pertes internes sont également éliminées sauf si elles sont la conséquence d'une perte de valeur de l'actif transféré. Il en est de même pour les transactions entre le Groupe et une entreprise associée, l'élimination étant réalisée à hauteur du pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence lorsque la Société détient entre 20 % et 50 % des droits de vote et exerce une influence notable sans en avoir le contrôle. Suivant cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût historique. La quote-part du Groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est reconnue en résultat consolidé en contrepartie d'un ajustement du coût historique. Quand la part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée excède le coût historique de la participation y compris tout actif non garanti, le Groupe ne reconnaît pas de pertes supplémentaires, sauf s'il s'est engagé à couvrir tout ou partie de ces pertes.

Les entreprises associées étant des entreprises sans activité, sans résultat et sans valeur, il n'y a ni « participations dans les entreprises associées » au bilan ni « quote-part dans le résultat des entreprises associées » au compte de résultat.

Les autres participations dans lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable sont présentées dans les « autres actifs non courants nets » et sont traitées comme des actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variations de juste valeur constatées directement dans les autres éléments du résultat global. En l'absence de prix cotés et de transactions récentes, et au vu de la difficulté d'évaluer de manière fiable par d'autres techniques les titres de participation non consolidés, ces actifs sont maintenus dans les comptes à leur valeur historique sauf en cas d'indicateur de pertes de valeur auquel cas ils font l'objet d'une dépréciation.

Il n'y a pas de sociétés contrôlées conjointement au sein du périmètre de consolidation du Groupe.

Conversion des opérations en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros de la façon suivante :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ou de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres : « Écart de conversion ».

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres (poste « Écart de conversion »). Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers de gestion du risque de change.

Information sectorielle

En application d'IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquées au comité de direction, composé des principaux décideurs opérationnels du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne, suivant des indicateurs communs. Le suivi des performances et l'allocation des ressources sont déterminés sur la base de ces secteurs opérationnels. Les données chiffrées publiées et issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS appliqué par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Les secteurs d'activité du Groupe se décomposent en une activité de distribution indirecte et une activité de distribution directe :

- l'activité indirecte concerne la distribution professionnelle auprès de clients de la grande distribution ou de revendeurs spécialisés indépendants ou d'affiliés ;
- l'activité directe concerne la distribution grand public via des réseaux de magasins et des sites Internet détenus en propre.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs identifiables, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés par la filiale/entreprise associée à la date d'acquisition. Lorsque l'option de comptabiliser à la juste valeur les intérêts ne conférant pas le contrôle est appliquée, l'écart d'acquisition est majoré d'autant.

L'écart d'acquisition est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins de réalisation des tests de dépréciation. Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution directe, l'écart d'acquisition est affecté à l'ensemble des magasins, l'UGT de ce secteur étant

le magasin. Si l'activité acquise concerne le secteur de la distribution indirecte, l'écart d'acquisition est affecté à la zone géographique couverte, l'UGT de ce secteur étant le pays.

Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. La valeur comptable des éléments remplacés est décomptabilisée. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire afin de ramener, par constatation d'une charge annuelle constante d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée.

Ces durées d'utilité estimées sont principalement les suivantes :

Type d'immobilisation	Durée d'utilisation (en années)
Marques	3
Relations clients / contrat de distribution	1 à 2
Droits au bail et droits d'entrée	Durée indéfinie
Installations et agencements des magasins	5 à 10
Matériel informatique	4
Mobilier	5
Matériel de bureau	3 à 5

Les valeurs résiduelles des actifs corporels du Groupe ne sont pas significatives.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les droits au bail et droits d'entrée sont des sommes versées à l'ancien preneur d'un contrat de bail relatif à un magasin au titre du droit incorporel attaché au bail. Lorsque la somme est versée au propriétaire, elle est assimilée à un complément de loyer et est classée en charges constatées d'avance et enregistrée en charges sur la durée du bail. Lorsqu'il existe des possibilités de renouvellement octroyées par certaines législations en matière de baux commerciaux, et que le Groupe a l'intention de renouveler les baux, le Groupe n'amortit pas les droits au bail et droits d'entrée.

Le Groupe loue des immobilisations corporelles. Les locations d'immobilisations corporelles en vertu desquelles la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété revient au Groupe sont classées en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont inscrits à l'actif au commencement du contrat à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette valeur est inférieure. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à la valeur recouvrable estimée (voir la note « Dépréciation des actifs non courants »).

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges, nets ».

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur en contrepartie soit du résultat soit en autres éléments du résultat global. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte de réévaluation à la juste valeur dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net) ; ou
- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou des passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère hautement efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont exposées dans les notes 10 et 17. Les variations de justes valeurs inscrites dans les capitaux propres sont indiquées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois. Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants.

(a) Couvertures de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de la juste valeur d'instruments dérivés satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie et désignés comme tels est comptabilisée sur une ligne distincte des capitaux propres. Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont recyclés en compte de résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Le gain ou la perte se rapportant à la partie inefficace de swaps de taux d'intérêt/tunnels participatifs couvrant des emprunts à taux variables est comptabilisé au compte de résultat en « produits financiers » ou « charges financières ».

Lorsqu'un instrument de couverture parvient à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé inscrit en capitaux propres à cette date est maintenu en capitaux propres, puis est ultérieurement constaté en résultat lorsque la transaction prévue est in fine comptabilisée en résultat. Lorsqu'il n'est plus prévu que la transaction se réalise, le gain ou la perte cumulé qui était inscrit en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultat en « produits financiers » ou en « charges financières ».

(b) Couverture d'un investissement net

Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en écart de conversion dans les capitaux propres.

Les pertes et les gains cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

Le Groupe ne possède pas de tels instruments.

(c) Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur d'instruments dérivés qui satisfont aux critères de couverture de juste valeur et sont désignés comme tels sont comptabilisées au compte de résultat, de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Le Groupe ne possède pas de tels instruments.

(d) Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne satisfont pas aux critères de la comptabilité de couverture et sont comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés ne satisfaisant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives ».

Dépréciation des actifs non courants

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition, certains droits au bail et droits d'entrée) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

L'approche retenue prend notamment en compte les éléments suivants :

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les activités de distribution directe, l'UGT retenue est le magasin. Pour les activités de distribution indirecte, l'UGT retenue est la zone de commercialisation, généralement le pays.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable des actifs sous revue est supérieure à la valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée, entre leur valeur de marché et leur valeur d'utilité.

La valeur de marché des magasins résulte soit d'expertises externes, soit de la meilleure estimation de la Direction de la Société en fonction des données du marché.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux nets futurs de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif.

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone géographique de commercialisation concernée.

Les dotations ou reprises qui résultent de l'évolution de l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable sont présentées sur une ligne spécifique « Dépréciations des actifs non courants » au sein du résultat opérationnel. Pour les actifs non financiers (autre que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les dépréciations enregistrées sur les écarts d'acquisitions ne sont jamais reprises.

Le suivi des dépréciations est détaillé en notes 9 et 23.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue. Ces actifs peuvent être une composante d'une entité, un groupe d'actifs détenu en vue de la vente ou un actif non courant seul. Au cas particulier, lorsque le Groupe est engagé dans l'interruption de l'exploitation d'un magasin, les actifs non courants qui y sont relatifs sont traités comme des actifs détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est une composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- (a) qui représente une ligne d'activité ou des activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (b) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'activités situées dans une zone géographique principale et distincte ; ou
- (c) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les actifs et passifs des activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du bilan sauf lorsque ces éléments d'actif et de passif continueront d'être utilisés par les autres activités du Groupe. Le résultat des opérations des activités abandonnées est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat (note 32).

Dépôts et cautionnements

Ils sont enregistrés pour leur valeur historique. Une perte de valeur est constatée au compte de résultat lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation des dépôts et cautionnements. Ces indicateurs de perte de valeur comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels, des difficultés significatives du débiteur, une probabilité de faillite. La perte de valeur des dépôts et cautionnements est égale à la différence entre la valeur comptable des actifs et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés.

Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode du prix unitaire moyen pondéré et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition tient compte de toutes les remises accordées par les fournisseurs.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente. Cette estimation tient compte des efforts commerciaux nécessaires à l'écoulement du stock dont la rotation est faible. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

Clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 90 jours) constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés. La variation de la dépréciation est enregistrée en « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat. Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités dans le « coût des services et produits vendus » dans le compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les instruments et placements financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, très liquides et présentant un risque de juste valeur très limité. Ces placements financiers correspondent à des Sicav monétaires, fonds communs de placement et certificats de dépôt. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les découverts bancaires figurent au bilan dans les passifs courants.

Capital

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation des actions propres. En cas de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires concernent des sociétés sans activité ou dont l'activité est abandonnée. La Société a pris en compte la situation financière des minoritaires et la probabilité que ces derniers ne participent pas à des recapitalisations qui s'avèreraient éventuellement nécessaires. Elle reconnaît ainsi la totalité des pertes en cas de capitaux propres négatifs de la filiale concernée.

Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti ; toute différence entre les produits des souscriptions (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location-financement transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe : les immobilisations corporelles concernées par ces contrats sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette financière. Chaque paiement au titre des contrats de location est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Cessions de créances professionnelles dans le cadre de garanties données sur les lignes de financement accordées ou d'un contrat d'affacturage : dans la mesure où la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages attachés à ces créances, ces cessions sont traitées comme des opérations de financement et les créances concernées sont maintenues à l'actif du bilan en contrepartie du découvert bancaire.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Avantages accordés au personnel

Engagements de retraite

À l'exception des indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises qui relèvent de régimes à prestations définies, le Groupe dispose principalement de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Un régime à prestations définies est un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par le salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

La provision constituée au titre des engagements de retraite à prestations définies concerne exclusivement les indemnités de départ à la retraite des salariés des sociétés françaises. En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge du départ à la retraite. Le passif constitué au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation à la clôture, déduction faite des actifs du régime, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligation d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité pendant une période déterminée (période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

Autres régimes postérieurs à l'emploi

Le Groupe ne dispose pas de tels régimes.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités de fin de contrat de travail lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin au contrat de travail de membres du personnel conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de fin de contrat de travail suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités payables plus de 12 mois après la clôture sont ramenées à leur valeur actualisée.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation contractuelle ou implicite, du fait d'une pratique passée.

Paievements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération qui sont dénoués en instruments de capitaux propres (options sur actions et actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de ces instruments est comptabilisée en charge. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur à la date d'attribution des options et actions gratuites octroyées.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des options à la date d'octroi sont les suivantes :

modèle d'évaluation : modèle actuariel Black & Scholes ;

volatilité estimée sur la maturité attendue de l'option : sur la base de la volatilité historique du cours Avenir Telecom sur une période de 12 mois glissants ;

maturité attendue : sur la base du profil anticipé d'exercice des optionnaires, tenant compte notamment des aspects liés à la fiscalité personnelle, soit en moyenne cinq ans.

À chaque date de clôture, la Société réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres (poste « Réserves »).

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi.

La charge comptabilisée tient compte du turnover du personnel anticipé sur les strates de populations concernées par les plans, soit en moyenne 5 % par an.

La charge comptabilisée est présentée au compte de résultat en fonction du rattachement des salariés bénéficiaires avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges découlant d'obligations légales ou implicites connues à la date d'établissement des comptes dont le fait générateur trouve sa source dans les périodes antérieures à la date de clôture. Ces provisions sont constituées lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe fait face à certains litiges avec les tiers. Les provisions pour risques sur litiges sont évaluées sur la base de la meilleure estimation du Groupe de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêts.

Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Bien que la probabilité de sortie pour chacun des éléments soit faible, il peut être probable qu'une certaine sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette catégorie d'obligations dans son ensemble. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée.

Fournisseurs

Les fournisseurs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêts effectif.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles et les déficits fiscaux reportables.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans les filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de reversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Comptabilisation des opérations

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires regroupe les éléments suivants :

- les rémunérations perçues des opérateurs sur souscription d'abonnements ou de contrats de service en fonction des principes décrits ci-dessous. Les indemnités versées par les opérateurs au moment de la signature ou pendant la durée des contrats de distribution sont comptabilisées conformément (i) à la substance des accords entre les parties et (ii) aux services en faveur de l'opérateur que ces indemnités visent à rémunérer ;
- les subventions mobiles perçues des opérateurs en l'absence d'obligation de reversement aux distributeurs ;
- les ventes de produits de téléphonie mobile (téléphones et accessoires) et de multimédia (PC, accessoires, appareils numériques...);
- les variations des provisions pour risque d'annulation de rémunération (voir ci-dessous) sont inscrites dans le chiffre d'affaires.

Coûts des services et produits vendus

Les coûts des services et produits vendus regroupent, en fonction des principes décrits ci-dessous, les éléments suivants :

- les rémunérations versées aux distributeurs sur souscription d'abonnements de téléphonie (téléphonie fixe ou mobile, services associés) ;
- les subventions mobiles versées aux distributeurs ;
- le coût de revient des produits de téléphonie mobile ou de multimédia vendus.

Revenus des activités liées à la téléphonie mobile

Rémunérations liées aux prises d'abonnements

Les rémunérations liées aux prises d'abonnements sont comptabilisées comme suit :

Souscription d'un abonnement

Lors de la souscription d'un contrat d'abonnement ou de service par un utilisateur, la Société comptabilise en « chiffre d'affaires » la rémunération due par l'opérateur et en « coût des services et produits vendus » l'éventuelle rémunération qu'elle doit verser au distributeur.

Autres rémunérations

Les rémunérations complémentaires versées par les opérateurs et liées, soit à l'augmentation du nombre d'abonnés, soit à l'activité commerciale de l'opérateur avec la base d'abonnés, sont enregistrées en « chiffre d'affaires » en fonction de l'évolution réelle constatée. Selon la nature du service rendu (ponctuel ou continu) et de la fiabilité des estimations disponibles, ces rémunérations sont reconnues soit lors de la souscription du contrat, soit au fur et à mesure de la prestation de service, soit lors de la confirmation formelle du montant par l'opérateur.

Annulations de rémunérations

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles. Ces provisions sont déterminées soit par application des clauses contractuelles, soit sur la base de données statistiques historiques et sont comptabilisées en diminution du « chiffre d'affaires » au compte de résultat pour le montant facturé par l'opérateur et en diminution du « coût des services et produits vendus » pour le montant refacturé aux distributeurs, et en « provisions » au passif du bilan.

Vente de matériel de téléphonie, multimédia et accessoires

Distribution indirecte

Le chiffre d'affaires et la marge sont reconnus lors de l'expédition du matériel au client en fonction des modalités de transfert des risques et avantages liés à la propriété, conformément aux incoterms déterminés dans les contrats ou factures et à condition que le recouvrement des créances afférentes soit raisonnablement assuré.

Distribution directe

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe vend un produit à un client. Les ventes au détail sont généralement réglées en espèce ou par carte de crédit. Les produits comptabilisés représentent le montant brut de la vente et comprennent les commissions sur les paiements par carte de crédit. Ces commissions sont incluses dans les « Coûts des réseaux de distribution directe ».

Comptabilisation des coûts des réseaux de distribution directe

Les coûts liés à la mise en place des réseaux de commercialisation du Groupe sont inscrits en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Seuls les droits au bail ou droits d'entrée relatifs à l'ouverture de magasins sont enregistrés en immobilisations incorporelles ou en charges constatées d'avance, selon qu'ils sont versés à l'ancien preneur ou au bailleur, et dans ce dernier cas, amortis linéairement sur une période ne pouvant excéder la durée du bail.

Les contrats de location en vertu desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Distribution de dividendes ou remboursement de la prime d'émission

Les distributions de dividendes ou remboursements de la prime d'émission aux actionnaires de la Société sont comptabilisés en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle ces distributions ou remboursements sont approuvés par les actionnaires de la Société.

Résultat par action

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles ayant un effet dilutif. La Société a émis deux catégories d'instruments de capitaux propres ayant un effet potentiellement dilutif : des options sur actions et des actions gratuites. Pour la détermination de l'effet dilutif des options sur actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être acquises à la juste valeur (soit le cours boursier moyen de l'action de la Société sur la période) sur la base de la valeur monétaire des droits de souscription attachés aux options sur actions en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

Note 3 – Gestion du risque financier

Facteurs de risque financier

Par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

Risques de marché

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et peut donc être exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et passifs en devises enregistrés au bilan et des investissements nets dans des activités à l'étranger.

Le Groupe opérant principalement ses activités au sein de la zone euro, il est peu exposé au risque de change et n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport à la livre sterling, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été supérieur de 48 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été supérieurs de 763 milliers d'euros.

Au cours de la période, si l'euro s'était déprécié de 10 % en moyenne par rapport au leu roumain, toutes autres variables étant par ailleurs constantes, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 280 milliers d'euros et les autres éléments des capitaux propres auraient été inférieurs de 363 milliers d'euros.

Risque de variation de prix

Le Groupe n'a pas d'instrument coté sujet à un risque de prix.

Risque de flux de trésorerie et risque de variation de la juste valeur d'instruments liée à l'évolution des taux d'intérêt

Le Groupe ne détient pas d'actif significatif portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme et des découverts émis à taux variables qui exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en utilisant des tunnels participatifs visant à échanger du taux fixe contre du taux variable. Sur le plan économique, ces instruments de taux d'intérêts ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. En règle générale, le Groupe contracte des emprunts à long terme à taux variables et les échange contre des emprunts à taux fixes inférieurs à ceux qu'il pourrait obtenir s'il empruntait directement à taux fixe. Aux termes des contrats de ces instruments de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables par référence à un certain montant notionnel (voir la note 17).

Au cours de la période, si les taux d'intérêts sur les emprunts du Groupe en euros avaient été supérieurs de 1 point, toutes autres variables étant constantes par ailleurs, le résultat après impôts de la période aurait été inférieur de 225 milliers d'euros.

Risque de crédit

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions de crédit aux clients (grossistes, distributeurs), notamment les créances non réglées et des transactions engagées.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments dérivés souscrits à des fins de couverture et les transactions se dénouant en trésorerie comme les opérations de cession de créances, les dépôts, le Groupe contracte uniquement avec des institutions financières de grande qualité.

Par son activité et la concentration de ses clients (notamment les opérateurs de téléphonie pour l'activité prise d'abonnement et les distributeurs au titre de l'activité Ventes de Produits), le Groupe est exposé au risque de crédit. Pour les clients opérateurs avec lesquels le chiffre d'affaire s'est élevé à 159,7 millions d'euros, soit 38,7 % du chiffre d'affaire consolidé de l'exercice 2012-2013 (les cinq premiers opérateurs représentant 92,6 % de ce chiffre d'affaires), le Groupe considère que le risque de crédit est limité. Pour les clients distributeurs, le Groupe a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que les clients achetant ses produits ont un historique de risque de crédit approprié. Par ailleurs, le Groupe a adapté sa politique en matière de délai de règlement en fonction des types de clients et gère l'encours net avec ses clients distributeurs à travers les rémunérations qu'elle doit leur verser au titre de la souscription des abonnements. L'antériorité des créances fait l'objet d'un suivi régulier.

Risque de liquidité

Le Groupe gère sa liquidité dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Dans ce contexte, la société Avenir Telecom a signé le 19 juin 2012 un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et arrivant à échéance en juillet 2012. Ce crédit de refinancement à taux variable arrive à échéance le 5 juin 2017 et est amortissable en 11 semestrialités. Le taux d'intérêt de référence est Euribor augmenté d'une marge de 285 points de base. La marge peut diminuer jusqu'à 215 points de base selon le ratio « Dettes financières nettes/EBITDA ». La convention de crédit est décrite en note 17.

Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure optimale afin de réduire le coût du capital.

Pour préserver ou ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, reverser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs afin de se désendetter.

Conformément aux usages du secteur, le Groupe suit de près son capital en contrôlant son ratio d'endettement et d'autres ratios qui conditionnent les échéanciers de remboursement de certains crédits (note 17).

Note 4 – Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugées raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Ces estimations et hypothèses concourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2013 ont été réalisées dans le cadre d'un environnement économique et financier difficile qui continue de rendre particulièrement complexe l'appréhension des perspectives économiques. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

Comptabilisation des rémunérations attendues des opérateurs

Le Groupe estime, lors de chaque clôture, la rémunération nette restant à recevoir des opérateurs, ainsi que les rémunérations restant à verser aux distributeurs indépendants. Ces estimations sont issues des systèmes d'information du Groupe de suivi des souscriptions de contrats d'abonnement. Ces suivis peuvent différer des contrats effectivement enregistrés par les opérateurs ou les distributeurs. Ces estimations concernent aussi les annulations de rémunérations basées sur des clauses contractuelles et des données historiquement constatées.

Pour les rémunérations à recevoir des opérateurs, lorsque le montant net effectivement perçu diffère des rémunérations initialement estimées, la différence est imputée en chiffre d'affaires au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Pour les rémunérations à verser aux distributeurs, lorsque le montant devant être effectivement payé diffère des charges initialement estimées, la différence est imputée en « coût des services et produits vendus » au cours de la période durant laquelle le montant final est confirmé par l'opérateur.

Dépréciations des stocks

Le Groupe estime la valeur de réalisation future de ses produits en stock. Le matériel de téléphonie mobile, de multimédia ou les accessoires sont soumis à une obsolescence technologique et commerciale rapide. Les estimations du Groupe sur les dépréciations des stocks prennent en considération cette donnée. Dans le cas où le prix effectif de réalisation du stock diffère des estimations du Groupe, l'éventuelle différence est comptabilisée en marge brute lors de la réalisation effective de la vente.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

Dépréciations des créances clients

Le Groupe doit estimer les risques de recouvrement de ses créances en fonction de la situation financière de ses clients. Des dépréciations sont comptabilisées au regard de ces estimations et correspondent à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs recouvrables estimés.

Les variations de ces dépréciations sont comptabilisées en « coûts des services et produits vendus ».

Dépréciation estimée des écarts d'acquisition et autres actifs non courants

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la note 2. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie sont déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché. Ces calculs nécessitent de recourir à des estimations (note 2).

De même, les immobilisations corporelles et incorporelles relatives aux magasins font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe estime la juste valeur des plans d'options octroyés aux salariés sur la base d'hypothèses actuarielles. Les modèles de valorisation utilisés pour déterminer cette juste valeur présentent une certaine sensibilité aux variations de ces hypothèses.

Impôts sur le résultat

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreux territoires. La détermination de la charge, à l'échelle européenne, fait appel à une large part de jugement. Dans le cadre habituel des activités, la détermination in fine de la charge d'impôt est incertaine pour certaines transactions et estimations.

Le Groupe comptabilise un passif au titre des redressements fiscaux anticipés en fonction des impôts supplémentaires estimés exigibles. Lorsque, in fine, le montant à payer s'avère différent de celui initialement comptabilisé, la différence est imputée en charge ou en produit d'impôts sur le résultat et en provisions pour impôts différés au cours de la période durant laquelle le montant est déterminé. Des impôts différés actifs sont éventuellement constatés si le redressement génère une différence temporaire.

Les critères appliqués par le Groupe lors de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé résultant du report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt sont les suivants :

Un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où la société du Groupe concernée dispose de différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'elle disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Le Groupe considère généralement que les seules indications convaincantes sont :

l'existence d'un historique de contributions positives récent au résultat du Groupe ;

l'identification d'une situation où les pertes fiscales résultent de causes qui ne se reproduiront vraisemblablement pas.

Lorsqu'il n'est pas probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés dans un horizon raisonnable, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Note 5 – Acquisitions et cessions d'activités

Acquisitions de l'exercice et de l'exercice précédent

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de société lors des exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012.

Cessions de l'exercice et de l'exercice précédent

Le Groupe n'a procédé à aucune cession de filiale lors des exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012.

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation :

Sociétés	Note	Pays	31 mars 2013		31 mars 2012	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
<u>Distribution & Téléphonie</u>						
Avenir Telecom France S.A.		France	100	IG	100	IG
Avenir Services Sarl	(1)	France	-	-	100	IG
SCI Azur	(1)	France	-	-	98	IG
Voxland Sarl		France	100	IG	100	IG
Inova SAS	(2)	France	100	IG	100	IG
Inova VD	(2)	France	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Benelux S.A.	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Belgium NV	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Internity Belgique	(2)	Belgique	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Bulgarie		Bulgarie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Spain S.A.		Espagne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Hong-Kong Ltd	(2)	Hong Kong	90	IG	90	IG
Avenir Telecom International S.A.		Luxembourg	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Netherlands BV	(2)	Pays-Bas	100	IG	100	IG
Mobile Zone	(2)	Pologne	100	IG	100	IG
Avenir Telecom Portugal S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Ensitel Importação de equipamentos de Telecomunicações, S.A.	(3)	Portugal	-	-	100	IG
Avenir Telecom Lojas de Comunicações, S.A.		Portugal	100	IG	100	IG
Avenir Telecom SGPS	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Finantel Distribuição, SGPS, S.A.	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Fintelco SGPS, S.A.	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Infante SGPS, Lda	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Artimark – Serviços de Consultoria, Lda	(2)	Portugal	100	IG	100	IG
Leadcom – Telecomunicações Móveis, S.A.		Portugal	27	ME	27	ME
Avenir Telecom Romania Ltd		Roumanie	100	IG	100	IG
Internity Roumanie	(2)	Roumanie	100	IG	100	IG
Global Net	(2)	Roumanie	100	IG	100	IG
Egide	(2)	Roumanie	100	IG	100	IG
Avenir Telecom UK Ltd		Royaume-Uni	100	IG	100	IG
CMC (Complete Mobile Communications) Telecom Ltd	(2)	Royaume-Uni	100	IG	100	IG
Internity UK	(2)	Royaume-Uni	100	IG	100	IG
<u>Activités abandonnées</u>						
Service Après Vente (SAV)						
Cetelec S.A.S.	(2)	France	100	IG	100	IG
Cetelec Belgium BVBA	(2)	Belgique	100	IG	100	IG

Sociétés	Note	Pays	31 mars 2013		31 mars 2012	
			% d'intérêt	Méthode	% d'intérêt	Méthode
Centrolec Telecom S.A.	(2)	Espagne	100	IG	100	IG
Pcetelec Sarl	(2)	France	100	IG	100	IG
Internet						
Strategie Sarl	(2)	France	50	IG	50	IG
Mediavet S.A.	(2)	France	49	ME	49	ME
Play-Up S.A.S.	(2)	France	52	IG	52	IG
World-Up S.A.	(2)	France	51	IG	51	IG

Méthodes de consolidation : IG = intégration globale ; ME = mise en équivalence ; NC = non consolidé.

(1) Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

(2) Société sans activité.

(3) Société liquidée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Note 6 – Écarts d'acquisition

Affectation des écarts d'acquisition

Conformément à la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Pour les activités de distribution directe, il s'agit de l'ensemble des magasins du pays concerné. Pour les activités de distribution indirecte, il s'agit de la zone de commercialisation concernée, généralement la zone géographique.

L'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs d'activité et par zone géographique d'origine est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>							
Zone géographique	Secteur d'activité	31 mars 2012	Nouvelles acquisitions	Cession	Ajustement du prix d'acquisition	Impact de change	31 mars 2013
Bulgarie	Distribution directe	264	-	-	-	-	264
France	Distribution directe	527	-	-	-	-	527
Portugal	Distribution directe	5 703	-	(5 703)	-	-	-
Roumanie	Distribution directe	809	-	-	-	(7)	802
Roumanie	Distribution indirecte	31	-	-	-	-	31
Royaume Uni	Distribution indirecte	6 258	-	-	-	(76)	6 182
Total écarts d'acquisition		13 591	-	(5 703)	-	(83)	7 805

Conformément aux principes et méthodes comptables décrits en note 2, les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation qui ont conduit à enregistrer une dépréciation sur l'exercice clos au 31 mars 2013 (notes 9 et 23).

La Bulgarie est présentée dans la catégorie « Autres » dans l'information sur les zones géographiques (note 31).

Cession de l'activité directe multi-opérateur au Portugal

Le 26 novembre 2013, le Groupe a cédé son activité directe multi-opérateur au Portugal constituée de 38 magasins. La cession du fonds de commerce de ces magasins a été réalisée à leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition au Portugal était historiquement affecté aux magasins (distribution directe). L'essentiel des magasins ayant été cédé, l'écart d'acquisition d'une valeur de 5 703 milliers d'euros a été décomptabilisé en totalité.

Ces éléments ont généré une perte nette de 5 703 milliers 'Perte sur écart d'acquisition suite à cession de magasins au Portugal au Portugal' au sein du résultat opérationnel.

Cette cession permet une amélioration de la trésorerie à court terme compte tenu, d'une part, du prix de cession qui excède les coûts induits de restructuration des activités résiduelles et d'autre part des pertes qui étaient attendues pendant la période de redressement de l'activité de distribution directe au Portugal.

Note 7 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Droits au bail et droits d'entrée	Marques, relations clients contractualisées, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
<u>Valeurs brutes</u>				
31 mars 2011	21 054	8 786	330	30 170
Acquisitions	-	922	212	1 134
Cessions	(700)	(208)	-	(908)
Reclassements	228	24	(24)	228
Variations de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	(24)	9	(15)
31 mars 2012	20 582	9 500	527	30 609
Acquisitions	2	621	237	860
Cessions	(1 607)	(144)	-	(1 751)
Reclassements	-	(6)	(34)	(40)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	(1)	(4)	4	(1)
31 mars 2013	18 976	9 967	734	29 677
<u>Amortissements et provisions</u>				
31 mars 2011	8 846	7 249	136	16 231
Dotations nettes	84	806	173	1 171
Cessions	(270)	(160)	-	(430)
Reclassements	(2)	-	-	(2)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	(7)	(21)	8	(20)
31 mars 2012	8 759	7 874	317	16 950
Dotations nettes	104	812	26	942
Cessions	(1 280)	(133)	-	(1 413)
Reclassements	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-
Écarts de conversion	(2)	(4)	-	(6)
31 mars 2013	7 581	8 549	343	16 473
<u>Valeurs nettes</u>				
31 mars 2012	11 824	1 626	209	13 659
31 mars 2013	11 396	1 418	390	13 204

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

Les actifs reclassés correspondent principalement à des actifs détenus en vue de la vente qui sont présentés sur une ligne spécifique au bilan parmi les actifs non courants.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'immobilisation incorporelle générée en interne à son bilan.

Note 8 – Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations et agencements des magasins	Matériel informatique	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
<u>Valeurs brutes</u>					
31 mars 2011	45 657	9 014	1 838	4 733	61 242
Acquisitions	1 457	194	23	118	1 792
Cessions	(1 697)	(16)	(1)	(58)	(1 772)
Reclassements	(223)	-	-	127	(96)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	(139)	19	6	5	(109)
31 mars 2012	45 055	9 211	1 866	4 925	61 057
Acquisitions	632	193	63	134	1 022
Cessions	(3 847)	(65)	(18)	(28)	(3 958)
Reclassements	-	-	-	(1)	(1)
Variations de périmètre	-	-	-	(3)	(3)
Écarts de conversion	(23)	11	5	10	3
31 mars 2013	41 817	9 350	1 916	5 037	58 120
<u>Amortissements et provisions</u>					
31 mars 2011	26 155	8 227	1 284	3 718	39 383
Dotations nettes	4 766	333	126	395	5 620
Cessions	(1 192)	(8)	(1)	(58)	(1 259)
Reclassements	(83)	-	-	-	(83)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	(118)	20	5	11	(82)
31 mars 2012	29 528	8 572	1 414	4 066	43 579
Dotations nettes	4 201	290	95	308	4 894
Cessions	(3 427)	(62)	(7)	(27)	(3 523)
Reclassements	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	(3)	(3)
Écarts de conversion	(19)	10	5	9	5
31 mars 2013	30 283	8 810	1 507	4 353	44 952
<u>Valeurs nettes</u>					
31 mars 2012	15 527	639	452	859	17 478
31 mars 2013	11 534	540	409	684	13 168

Les données ci-dessus comprennent du matériel financé en location-financement dont les valeurs sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
<u>Total</u>		
Valeur brute	1 194	1 191
Valeur nette	13	24
<u>Matériel de transport</u>		
Valeur brute	175	175

Valeur nette	3	16
Matériel informatique		
Valeur brute	1 019	1 016
Valeur nette	10	8

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles, y compris celles financées par location-financement, s'élèvent à 4 894 milliers d'euros au 31 mars 2013 contre 5 620 milliers d'euros au 31 mars 2012. Ces montants intègrent la variation nette des dépréciations.

La ventilation par destination des dotations aux amortissements et des dépréciations est présentée en note 23.

Note 9 – Dépréciation des actifs non courants

La note 2 explicite les méthodes comptables retenues par le Groupe en matière de dépréciation des actifs non courants.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie après impôts issus pour l'exercice n+1 du processus budgétaire détaillé mis en place en filiale et approuvé par la Direction. Au-delà de la période d'un an, les flux de trésorerie sont extrapolés sur une période de quatre ans en fonction des performances passées et de la rentabilité attendue tenant compte des perspectives d'évolution du contexte économique actuellement dégradé. Une valeur terminale est également estimée sur la base des derniers flux de trésorerie projetés.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

taux d'actualisation après impôt de 7,7 % (le taux retenu au 31 mars 2012 était de 8,5 %) ;

taux de croissance à long terme de 1,5 % (le taux retenu au 31 mars 2012 était de 1,5 %).

Les filiales du Groupe sont toutes positionnées sur le marché de la téléphonie mobile en Europe, qui est un marché global dont les principaux acteurs sont européens. Le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme retenus sont donc similaires pour les différentes zones géographiques, le risque pays ayant été intégré dans les projections de flux de trésorerie futurs.

Au 31 mars 2013, les hypothèses ci-dessus ont été utilisées pour estimer la valeur d'utilité de chaque unité génératrice de trésorerie à l'intérieur des secteurs d'activité, et ont amené à la constatation des dépréciations suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 2012	Dotations (note 23)	Reprises sur dotations	Sorties suite à des mises au rebut ou cessions d'actifs	Reclassements	31 mars 2013
Dépréciation des écarts d'acquisition	12 489	-	-	-	-	12 489
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée	108	20	-	(128)	-	-
Dépréciation des droits au bail et droits d'entrée payés aux bailleurs	82	-	(9)	(64)	-	9
Dépréciation des installations et agencements des magasins	236	65	(27)	(204)	-	70
Total	12 915	85	(36)	(396)	-	12 568

Ces dépréciations sont relatives au secteur de la distribution directe.

Au 31 mars 2013, pour ramener la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie sur lesquelles l'écart d'acquisition au Royaume-Uni est affecté aux valeurs comptables, il faudrait que les hypothèses soient les suivantes :

Zone géographique	Valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie (en milliers d'euros)	Différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable (en milliers d'euros)	Hypothèses en %		
			Taux d'actualisation	ou	Pourcentage de baisse des flux de trésorerie futurs ⁽¹⁾
Royaume-Uni	6 200	8 700	16 %		50 %
<i>(1) Sur les quatre prochaines années et sur la valeur terminale.</i>					

Note 10 – Instruments financiers dérivés

Les caractéristiques des instruments de couverture sont présentées en note 17.

La variation de juste valeur entre le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Tunnel participatif	-	43	-	31
Instruments financiers dérivés – couverture de flux de trésorerie	-	43	-	31
Swap de taux d'intérêt	-	-	-	-
Tunnel participatif	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés – détenus à des fins de transactions	-	-	-	-
Total	-	43	-	31
Moins la part non courante des :				
Swap de taux d'intérêt	-	-	-	-
Tunnel participatif	-	43	-	31
Part courante	-	-	-	-

La variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie a été comptabilisée pour 31 milliers d'euros en autres éléments du résultat global et pour 43 milliers d'euros en charge de l'exercice, au compte de résultat.

Note 11 – Autres actifs non courants nets

Les autres actifs non courants nets comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Dépôts et cautionnements	3 666	3 791
Droits d'entrée et droits au bail payés aux bailleurs	916	1 146
Autres actifs immobilisés	260	316
Total autres actifs nets	4 842	5 253

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription des baux des magasins des réseaux de distribution directe.

Une somme de 3 186 millions d'euros était mise sous séquestre depuis le 11 avril 2001 et avait été intégralement dépréciée dans les comptes clos le 30 juin 2003 compte tenu du fait que les perspectives de recouvrement n'étaient pas assurées. Par jugement sur l'exercice clos le 31 mars 2012, la Société avait obtenu la restitution de cette somme. Cette restitution s'était accompagnée du paiement de 576 milliers d'euros au titre des intérêts courus sur la période. Compte tenu du fait que la partie adverse n'a pas interjeté appel de cette décision, la provision avait été intégralement reprise et comptabilisée sur la ligne « Coût des services et produits vendus » alors que les intérêts de 576 milliers d'euros avaient été comptabilisés sur la ligne « Produits financiers » du compte de résultat.

Note 12 – Actifs non courants détenus en vue de la vente

Il n'y a aucun actif non courant détenu en vue de la vente au 31 mars 2013 et 31 mars 2012.

Note 13 – Stocks nets

Les stocks s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Matériel de téléphonie mobile	37 933	(3 144)	34 789	43 520	(3 403)	40 117
Matériel multimédia	7 870	(1 077)	6 793	8 415	(1 155)	7 260
Stocks marchandises	45 803	(4 221)	41 582	51 935	(4 558)	47 377

Les stocks de matériel de téléphone et de matériel multimédia comprennent également les accessoires associés.

Note 14 – Créances clients nettes

Les créances clients nettes s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Rémunérations à recevoir des opérateurs	45 515	(219)	45 296	44 966	(133)	44 833
Clients Téléphonie – factures à établir	1 789	-	1 789	3 496	-	3 496
Créances clients Téléphonie	21 149	(5 266)	15 883	22 778	(5 877)	16 901
Créances clients	68 453	(5 485)	62 968	71 240	(6 010)	65 230

Les créances regroupent essentiellement les créances sur les opérateurs au titre de l'activité de prise d'abonnements et celles sur les distributeurs relatives aux ventes de produits de téléphonie mobile.

Les créances nettes ci-dessus comprennent des créances cédées dans le cadre de l'affacturage ou du financement des lignes de crédit court terme du Groupe (voir note 17) pour un montant de 9 816 milliers d'euros au 31 mars 2013 contre 7 717 milliers d'euros au 31 mars 2012. Ces créances cédées comprennent des rémunérations opérateurs à recevoir et des créances de marchandises. La Société conservant la majeure partie des risques (risques de retard de règlement, d'impayé et de dilution) et des avantages liés à ces créances, elles ont été maintenues à l'actif du bilan. La valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations cédées constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers.

Compte tenu des délais de règlement, la valeur comptable des créances clients nettes de dépréciations constitue une approximation raisonnable de la juste valeur de ces actifs financiers. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de ces créances précitées.

Le tableau ci-dessous indique les variations de la provision pour dépréciation des créances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
31 mars 2012	6 010
Provision pour dépréciation des créances	550
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice	(1 010)
Reprise de dépréciations non utilisées	(85)
Variation de change	20
31 mars 2013	5 485

Les montants au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciations des créances ont été inclus dans les « Coûts des services et produits vendus » au compte de résultat.

Les créances sont dépréciées à titre individuel. Ces créances dépréciées concernent principalement des revendeurs qui ont rencontré des difficultés économiques imprévues ou des clients avec lesquels des litiges peuvent exister.

Les créances clients sont principalement libellées en euros. Le Groupe considère donc que le risque de change n'est pas significatif.

Note 15 – Autres actifs courants

Les autres actifs courants se composent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances de TVA	3 418	5 904
Autres créances sur l'Etat	616	875
Fournisseurs, avoirs à recevoir, acomptes d'exploitation	11 713	10 882
Autres créances	2 397	1 721
Charges constatées d'avance	2 676	1 619
Total des autres actifs courants	20 820	21 001

Les autres créances sur l'État correspondent principalement à des acomptes de taxe opérationnelle ou d'impôt sur les sociétés.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux loyers des magasins.

Les créances clients brutes et les autres créances brutes par devise de transaction se présentent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Euros	68 239	73 613
Livres Sterling	18 206	16 014
Lei roumains	3 464	3 602
Lev bulgares	1 637	1 328
Total des créances	91 546	94 557

Note 16 – Trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Trésorerie	22 620	36 251
Total trésorerie et équivalents	22 620	36 251
Découverts bancaires	4 687	27 318

Le montant des lignes de crédit non utilisées se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Lignes de crédit non utilisées	5 716	4 073
Affacturation	9 205	7 087

Le montant de l'affacturation non tiré s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances clients cédées (note 14)	9 816	7 717
Montants tirés, en découvert	(611)	(630)
Affacturation non utilisé	9 205	7 087

En Roumanie, des comptes bancaires dont le solde est de 1 748 milliers d'euros (1 650 milliers au 31 mars 2012) sont donnés en garantie bancaire. Il n'y a pas d'autre restriction sur la trésorerie consolidée.

Note 17 – Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)		Taux	31 mars 2013	31 mars 2012
Convention de crédit	Taux variable	3,78 %	32 258	20 010
Autres dettes financières en euro	Taux variable	2,11 % – 8,23 %	1 933	4 345
Location-financement	Taux fixes	3,32 % – 5,04 %	16	28
Dettes financières totales			34 207	24 383
Part à moins d'un an			8 653	22 723
Part à plus d'un an			25 554	1 660
dont entre 1 et 5 ans			25 554	1 660
dont à plus de 5 ans			-	-

La quasi-totalité des dettes financières est libellée en euros.

Financements en vigueur

Affacturation

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, la Société a signé en date du 26 juin 2007 un contrat d'affacturation. Au 31 mars 2013, le montant net tiré est de 611 milliers d'euros (il était de 630 milliers d'euros au 31 mars 2012) et est inscrit sur la ligne « Découverts bancaires ».

Convention de crédit

En date du 19 juin 2012, Avenir Telecom S.A. a signé un contrat de financement bancaire de 40 millions d'euros avec un pool de six banques permettant le refinancement du capital restant dû de la convention de crédit mise en place en juillet 2007 et arrivant à échéance en juillet 2012. Ce crédit de refinancement à taux variable arrive à échéance le 5 juin 2017 et est amortissable en 11 semestrialités. Le taux d'intérêt de référence est Euribor augmenté d'une marge de 285 points de base. La marge peut diminuer jusqu'à 215 points de base selon le ratio « Dettes financières nettes/EBITDA ». Ce ratio est calculé semestriellement.

Les banques du pool pourraient demander le remboursement anticipé de l'intégralité du crédit dans les cas suivants :

en cas de non-respect d'un des deux ratios suivants :

Période de 12 mois s'achevant au	Ratio « Dettes financières nettes / EBITDA » inférieur à :	Ratio « Dettes financières nettes / fonds propres » inférieur à :
31 mars 2013	2,50	1,0
30 septembre 2013	2,50	1,0
31 mars 2014	2,50	1,0
30 septembre 2014	2,50	1,0
31 mars 2015	2,40	0,8
30 septembre 2015	2,40	0,8
31 mars 2016	2,30	0,8
30 septembre 2016	2,30	0,8
31 mars 2017	2,30	0,8

en cas de distribution de dividendes, le remboursement du crédit pourrait être demandé par les banques si le montant des dividendes est supérieur à 3 millions d'euros et/ou si certains ratios de performance (notamment basés sur le résultat net consolidé et le chiffre d'affaires consolidé) ne sont pas respectés.

Le contrat de financement comporte également des clauses de remboursement anticipé obligatoire en cas notamment de changement de contrôle de la Société, de cessions d'actifs et de génération de trésorerie excédentaire (« *excess cash flow* »).

Le contrat de crédit comprend en outre les restrictions usuelles portant principalement sur le montant des investissements, l'endettement supplémentaire, les engagements hors bilan, les opérations de croissance externe et l'octroi de sûretés et de prêts.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la société Avenir Telecom S.A. a couvert 60 % de l'encours de ce crédit par des couvertures de risque de taux d'intérêt conformément à ce qui était prévu dans le contrat de crédit.

Ces crédits sont garantis à hauteur de 80 % du capital restant dû par les fonds de commerce de 38 magasins situés en France et dont la valeur nette comptable est de 4,9 millions d'euros. Suite au premier remboursement des actes de mains levées de nantissement sur six fonds de commerce sont en cours d'établissement.

Au 31 mars 2013, les ratios sont tels que suit :

Ratios	31 mars 2013	Seuil à respecter
R2 = Dette financière nette / EBITDA	1,21	≤ 2,50
R4 = Dette financière nette / Capitaux propres	0,25	≤ 1

EBITDA : somme du résultat opérationnel au sens des normes IFRS et du total des dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises pour la période considérée, tels qu'ils figurent dans le compte de résultat consolidé et dans les annexes des comptes consolidés.

Les ratios sont respectés au 31 mars 2013.

En date du 30 juillet 2010, la Société a signé un contrat de prêt de 4 millions d'euros. Ce prêt a été tiré en totalité. Au 31 mars 2013, le capital restant dû est de 1,5 million d'euros.

Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement concernent principalement :

- des matériels informatiques acquis pour assurer le fonctionnement du système d'information du Groupe ;
- des matériels de transport.

Les redevances futures (obligations brutes) et le total du financement (valeur actualisée des passifs) relatifs à ces contrats de location-financement sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Moins d'un an	4	17
Entre un et deux ans	13	13
Plus de deux ans	-	-
Total des redevances futures	17	30
Part représentative des intérêts	1	2
Total du financement en location-financement	16	28
dont part à moins d'un an	4	13
dont part à plus d'un an	12	15

Risque de change

La quasi-totalité des dettes financières étant libellée en euros, le Groupe considère que le risque de change n'est pas significatif et n'a mis en place aucun instrument de couverture de change.

Risque de taux

La totalité du financement du Groupe au 31 mars 2013 est à taux variable.

En décembre 2008 et janvier 2009, le Groupe avait mis en place des instruments de couverture de taux échus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le 25 mars 2013, la Société a mis en place un instrument de couverture de taux à taux fixe. Le montant notionnel est de 19 656 milliers d'euros.

Note 18 – Provisions et autres passifs – part non courante

Les provisions et autres passifs – part non courante s’analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d’euros)</i>	31 mars 2012	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	31 mars 2013
Indemnités de départ en retraite	674	-	-	(49)	-	-	625
Total provisions et autres passifs – Part non courante	674	-	-	(49)	-	-	625

Engagements de retraite

Les engagements de retraite concernent les indemnités de départ à la retraite versés aux salariés des sociétés françaises.

Les gains et pertes actuariels, découlant d’ajustements liés à l’expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur des actifs du régime ou, si le montant est supérieur, 10 % de la valeur actualisée de l’obligation au titre des régimes à prestations définies, sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés. Au 31 mars 2013, ces gains actuariels sont non significatifs.

L’estimation des engagements de retraite est effectuée une fois tous les deux ans par un actuaire indépendant et la dernière évaluation a été effectuée pour la clôture des comptes clos au 31 mars 2012.

Le Groupe n’a pas constitué ou souscrit d’actif de couverture au titre de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

Hypothèses	Au 31 mars 2013	Au 31 mars 2012
Taux d’actualisation	3,75 %	3,75 %
Taux de revalorisation des salaires	4 %	4 %
Taux d’inflation	2 %	2 %
Âge de départ	De 62 à 64 ans selon la catégorie (cadres, non-cadres) et la date de naissance (avant ou après le 1 ^{er} janvier 1955)	
Table de mortalité	Insee TD/TV 2004-08	

Une variation de 1 % des hypothèses ci-dessus n’a pas d’impact significatif sur les comptes consolidés.

L’incidence éventuelle de l’actualisation des provisions et autres passifs non courants est non significative au 31 mars 2013.

Note 19 – Provisions – part courante

Les provisions courantes s’analysent comme suit :

<i>(en milliers d’euros)</i>	31 mars 2012	Nouvelles provisions	Provisions utilisées	Provisions reprises sans être utilisées	Reclassements	Variation de change	31 mars 2013
Annulation de rémunérations et garanties (note 2)	3 176	1 294	(750)	-	(31)	16	3 705
Litiges sociaux	870	235	(229)	(308)	-	-	568
Litiges commerciaux	49	27	(21)	(19)	-	-	36
Litiges fiscaux	286	-	(223)	-	-	-	63
Provision pour loyers futurs magasins	168	-	(168)	-	-	-	-
Autres risques	437	22	-	(133)	-	(3)	323
Total provisions courantes	4 986	1 578	(1 391)	(460)	(31)	13	4 695

Des provisions sont constituées pour tenir compte des annulations de rémunérations du fait du non-respect de certaines obligations contractuelles, les provisions enregistrées dans les comptes clos au 31 mars 2013 ont été calculées sur la base de données statistiques historiques.

Les provisions pour litiges correspondent à la meilleure estimation par les dirigeants de la Société pour couvrir les divers litiges fiscaux, commerciaux et sociaux. La Direction estime que l'issue de ces litiges ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 mars 2013.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2001, 2002 et 2003. Elle a reçu une notification pour un montant de 1 426 milliers d'euros en matière de TVA. En date du 23 décembre 2009, la Société a effectué par courrier une réclamation contentieuse. Confiante sur le bien-fondé de sa position, elle n'avait pas enregistré de provision. Par courrier en date du 11 mai 2011, l'administration n'a pas maintenu le redressement.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos au 30 juin 2006 et 31 mars 2007 et 2008. Le 6 novembre 2009, elle a reçu une première proposition de rectification interruptive en matière d'impôt sur les sociétés et de contribution sociale au titre de l'exercice clos le 30 juin 2006 et en matière de TVA au titre de la période du 1^{er} juillet 2005 au 31 décembre 2006. Cette proposition de rectification a été contestée par la Société et l'administration fiscale a par la suite modifié sa proposition de rectification. Les demandes restantes de l'administration fiscale sont les suivantes :

en matière d'impôt sur les sociétés, rehaussement en base de 3 585 milliers d'euros ;

rectifications en matière de TVA de 10 182 milliers d'euros. Ces rectifications proposées en matière de TVA ont été mises en recouvrement par avis du 10 octobre 2011. Par deux décisions en dates des 23 avril 2012 et 4 mai 2012, l'administration a rejeté la réclamation contentieuse de la Société. La Société a par suite contesté cette décision devant le tribunal administratif de Montreuil, par requête introduite devant cette juridiction en date du 20 juin 2012. Le tribunal administratif de Montreuil a accusé réception de cette requête par courrier en date du 21 juin 2012. Par courrier du 6 août 2012, le service de la DGE a mis la Société en demeure de payer les rappels de TVA notifiés, ce que la Société a contesté par courrier en réponse du 28 août 2012, dès lors que la réclamation de la Société était assortie d'une demande de sursis de paiement faisant obstacle à tout recouvrement des rappels notifiés. Par courrier du même jour (6 août 2012), le comptable de la DGE a informé la Société du fait qu'il avait requis une inscription du privilège du Trésor à son encontre en vue de garantir le montant de sa créance.

Le service de recouvrement de la DGE a demandé la constitution de garanties à hauteur du montant des rappels de TVA contestés en droit d'une valeur de 6 215 milliers d'euros. 21 fonds de commerce d'une valeur nette comptable de 1,8 millions d'euros ont été donnés en garantie. Les actes de nantissement sont en cours d'enregistrement.

La Société, après avis motivé de son conseil fiscal, considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable à ses intérêts, et n'a donc pas enregistré de provision au titre du redressement de TVA. La rectification en matière d'impôts sur les sociétés, qui est aussi contestée par la Société, serait, si elle était confirmée, sans incidence sur les comptes du Groupe compte tenu de l'existence de pertes fiscales pour lesquelles aucun actif d'impôt n'a été comptabilisé.

La société Inova SAS a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en matière de TVA sur la période allant du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007. Le 7 décembre 2009, elle a reçu une proposition de rectification faisant état de conséquences financières en matière de TVA à hauteur de 452 milliers d'euros. La S.A.S. Inova a alors demandé la saisine de la commission départementale ou nationale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires. En novembre 2010, la S.A.S. Inova a saisi la commission départementale qui s'est aussitôt déclarée incompétente. La Société a alors déposé une réclamation contentieuse le 22 mars 2011. Par une décision en date du 9 septembre 2011, le Chef des services fiscaux de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (DNEF) a, par délégation, partiellement rejeté la réclamation que celle-ci lui avait adressée en date du 22 mars 2011, en vue de la décharge totale des rappels de TVA notifiés au titre de deux opérations réalisées au cours de l'année 2006 suite à vérification de comptabilité. Au final, le Chef des services fiscaux de la DNEF a ramené le rappel de TVA collectée en droit à 273 milliers d'euros au titre de deux livraisons intracommunautaires réalisées en 2006, ainsi que 18 milliers d'euros d'intérêts de retard. En octobre 2011, la S.A.S. Inova a déposé une requête introductive d'instance. Le 22 octobre 2012, la S.A.S. Inova a reçu un avis de dégrèvement ramenant le rappel de TVA à 113 milliers d'euros. La S.A.S. Inova avait enregistré une provision de 113 milliers d'euros dans ses comptes clos le 31 mars 2010 prenant ainsi en compte une issue potentiellement défavorable sur un des sujets de redressement. Le montant du redressement a été réglé le 31 octobre 2012 et la provision a été reprise. La Société a toutefois fait appel de cette décision.

La société Avenir Telecom S.A. a fait l'objet d'un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2009, 2010 et 2011. Le 30 août 2012, elle a reçu une notification à laquelle elle a répondu par courrier en date du 26 septembre 2012. Le 16 octobre 2012, le service contrôle a envoyé à la Société un rappel de cotisations de 519 milliers d'euros. La Société a contesté 277 milliers d'euros de redressement dans un acte introductif d'instance et a réglé le solde des rappels non contestés.

Le 14 novembre 2008, Avenir Telecom S.A. France a reçu une assignation datée du 29 juin 2006 visant sa condamnation solidaire avec Avenir Telecom Polska pour un montant de 12 506 milliers de zlotys (2 805 milliers d'euros) correspondant à la pénalité contractuelle pour non-respect de la clause de non-concurrence augmentée des intérêts légaux. Avenir Telecom S.A. France étant visée au titre de la garantie prétendument accordée à Avenir Telecom Polska dans le cadre d'une lettre de confort émise en date du 12 mai 2005.

Les parties à ce stade ont déposé leurs conclusions devant le tribunal régional de Varsovie. Le liquidateur judiciaire d'Avenir Telecom Polska a déposé ses conclusions visant la décision d'annuler la procédure à son encontre compte tenu de la déclaration de faillite.

Le risque financier maximum de cette procédure est estimé à ce jour à 16 890 milliers de zlotys (4 067 milliers d'euros) ; il n'a pas été provisionné compte tenu des arguments développés par Avenir Telecom S.A. France dans ses conclusions. Aucun jugement n'est intervenu à la date du présent document.

Note 20 – Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Clients créditeurs et avoirs à établir	6 884	5 105
Produits et rémunérations constatés d'avance	1 723	1 175
Autres passifs à court terme	3 662	3 242
Total des autres passifs courants	12 269	9 522

Note 21 – Capitaux propres

Capital social

Au 31 mars 2013, le capital social s'établit à 18 688 milliers d'euros pour 93 440 895 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,20 euro.

Actionnariat

L'évolution de l'actionnariat se présente comme suit :

	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% droits de vote
Avenir Télécom	800 000	0,86 %	0,00 %	800 000	0,86 %	0,00 %
OXO	27 882 400	29,84 %	39,72 %	27 882 400	29,84 %	39,54 %
Jean-Daniel Beurnier	19 090 353	20,43 %	27,19 %	19 090 353	20,43 %	27,07 %
Robert Schiano-Lamoriello	330 520	0,35 %	0,47 %	330 520	0,35 %	0,35 %
Actions de concert	47 303 273	50,62 %	67,38 %	47 303 273	50,62 %	66,96 %
Agnés Tixier	168 640	0,18 %	0,24 %	168 640	0,18 %	0,18 %
Pierre Baduel	165 440	0,18 %	0,24 %	165 440	0,18 %	0,17 %
NPC2 Conseils	100	0,00 %	0,00 %	100	0,00 %	0,00 %
Bosco Souto	10	0,00 %	0,00 %	10	0,00 %	0,00 %
Équipe dirigeante	334 190	0,36 %	0,48 %	334 190	0,36 %	0,35 %
Public	45 003 442	48,16 %	32,05 %	45 003 442	48,16 %	32,69 %
Total	93 440 905	100,00 %	100,00 %	93 440 905	100,00 %	100,00 %

Dividendes par action / remboursement de prime d'émission par action

Les sommes versées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 est nul, il était de 4 993 milliers d'euros (0,054 euro par action) au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Actions propres

Au 31 mars 2013, le nombre d'actions propres acquis est de 800 000 (800 000 actions au 31 mars 2012) pour un montant brut de 1 501 milliers d'euros (1 501 milliers d'euros au 31 mars 2012). Ces actions propres sont classées en diminution des capitaux propres.

Options de souscription d'actions

Attributions d'options de souscription d'actions

Au 31 mars 2013, les options attribuées se répartissent comme suit :

Plan	Point de départ d'exercice des options	Prix d'exercice (en euro)	Rabais	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options levées sur exercices antérieurs	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2012	Nombre d'options levées sur l'exercice	Solde à lever au 31 mars 2013	Nombre d'options exerçables au 31 mars 2013	Date d'expiration
26/01/2007	26/01/2010	2,59	5 %	10	595 000	280 000	-	455 000	-	315 000	315 000	26/01/2014
14/12/2007	14/12/2010	2,02	5 %	15	745 000	325 000	-	560 000	-	420 000	420 000	14/12/2014
15/12/2008	15/12/2011	0,82	0 %	19	665 000	390 000	-	500 000	-	275 000	275 000	15/12/2015
15/12/2009	15/12/2012	1,00	5 %	14	570 000	215 000	-	-	-	355 000	-	15/12/2016
23/12/2010	23/12/2013	0,77	5 %	18	640 000	200 000	-	-	-	440 000	-	23/12/2017
Total					3 215 000	1 410 000	-	1 515 000	-	1 805 000	1 010 000	

L'évolution du nombre d'options à lever est la suivante :

Solde à lever au 31 mars 2012	Nombre d'options levées sur l'exercice	Nombre d'options caduques du fait du départ des salariés ou expiration du plan	Nombre d'options attribuées	Solde à lever au 31 mars 2013
3 000 000	-	1 195 000	-	1 805 000

Il n'y a pas de conditions de performance, de marché ou hors marché, attachées à ces attributions d'options.

La juste valeur des plans de souscription d'actions ainsi déterminée est étalée comptablement sur une période de trois ans, ce qui correspond à la période d'acquisition des droits des bénéficiaires.

La durée résiduelle moyenne au 31 mars 2013 est de 3,8 ans contre 3,4 ans au 31 mars 2012.

Effet de dilution des options de souscription d'actions

L'effet de dilution des options de souscription d'actions déterminé en application des principes décrits en note 2 est nul au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, le cours de Bourse étant inférieur au prix d'exercice.

Actions gratuites

Attribution gratuite d'actions

Au 31 mars 2013, les actions gratuites attribuées se répartissent comme suit :

Date d'attribution	Date d'acquisition	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Solde en cours d'acquisition au 31 mars 2013	Nombre d'actions gratuites acquises jusqu'au 31 mars 2013
16/12/2005	16/12/2008	3	160 000	-	-	160 000
26/01/2007	26/01/2010	3	160 000	-	-	160 000
14/12/2007	14/12/2010	3	170 000	-	-	170 000
29/10/2008	29/10/2011	3	170 000	-	-	170 000
11/02/2011	11/02/2014	2	85 000	-	85 000	-
Total			745 000	-	85 000	660 000

L'évolution des actions gratuites attribuées est la suivante :

Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2012	Nombre d'actions gratuites caduques du fait du départ des salariés	Nombre d'actions gratuites attribuées sur l'exercice	Nombre d'actions gratuites acquises au 31 mars 2013	Nombre d'actions gratuites attribuées et non encore acquises au 31 mars 2013
85 000	-	-	-	85 000

Il n'y a pas de conditions de performance attachées à ces plans d'actions gratuites.

L'acquisition de ces actions gratuites par les salariés et/ou mandataires sociaux n'est définitive qu'à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur date d'octroi.

La juste valeur des actions gratuites octroyées sur la période a été déterminée par référence au cours de l'action à la date d'octroi. La juste valeur des actions gratuites ainsi déterminée est étalée comptablement sur une période de trois ans, ce qui correspond à la période d'acquisition des droits des bénéficiaires.

Effet de dilution des actions gratuites

L'effet de dilution des actions gratuites déterminé en application des principes décrits en note 2 est nul au 31 mars 2013. Il était de 183 694 actions au 31 mars 2012 (note 30).

Note 22 – Écart de conversion

La variation du poste « Écart de conversion » des capitaux propres se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Écart de conversion au 31 mars 2012	(3 241)
Résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger	(83)
Résultant de la conversion des comptes des filiales étrangères	258
Écart de conversion au 31 mars 2013	(3 066)

Note 23 – Dotations aux amortissements et dépréciations

Les dotations aux amortissements et les dépréciations s'analysent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Variation des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances	(618)	1 723

irrecouvrables		
Variation des dépréciations sur stocks nettes des pertes sur stocks	(564)	(769)
Variation nette des dépréciations sur l'actif courant	(1 182)	954
Amortissements des immobilisations incorporelles (note 7)	(942)	(1 171)
Amortissements des immobilisations corporelles (note 8)	(4 894)	(5 620)
Variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	53	158
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et variation nette des dépréciations sur autres actifs non courants	(5 783)	(6 633)
Variation des provisions	322	838
Total des dotations aux amortissements et dépréciations	(6 643)	(4 841)

La ligne « Variation nette des dépréciations sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables » comprend la reprise de 3 186 milliers d'euros d'une somme mise initialement sous séquestre le 11 avril 2001 et remboursée à la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et les variations des dépréciations sur autres actifs non courants sont ventilées comme suit dans le compte de résultat par destination :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Frais de transport et de logistique	(105)	(137)
Coûts des réseaux de distribution directe	(4 243)	(4 836)
Autres charges commerciales	(495)	(483)
Charges administratives	(984)	(1 220)
Résultat financier	44	43
Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et dépréciations sur autres actifs non courants	(5 783)	(6 633)

Note 24 – Charges d'exploitation par nature

La Société a adopté une présentation du compte de résultat par destination. L'évolution des charges d'exploitation par nature s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Achats de marchandises	(250 328)	(281 943)
Variation de stocks	(4 428)	(8 639)
Commissions versées aux réseaux de distribution indirecte	(47 345)	(51 393)
Charges de personnel	(53 053)	(61 420)
Transport	(2 180)	(2 614)
Locations	(18 204)	(20 275)
Honoraires	(4 368)	(4 828)
Personnel intérimaire et sous-traitance	(7 141)	(7 020)
Frais de déplacement et de mission	(2 022)	(2 316)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(6 790)	(5 437)
Autres	(10 156)	(11 065)
Total charges d'exploitation	(406 015)	(456 950)

L'analyse ci-dessus n'intègre pas les « Autres produits et charges nets ».

Note 25 – Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Salaires bruts	(39 659)	(46 709)
Charges sociales	(12 805)	(14 138)
Intéressement	(559)	(352)
Paiements sur la base d'actions	(30)	(221)
Charges de personnel	(53 053)	(61 420)

Les charges sociales incluent la charge relative aux régimes à cotisation définie.

Note 26 – Autres produits et charges – net

Ce poste concerne les plus- ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 27 – Charges financières nettes

Les charges financières nettes sont composées des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Charges financières	(1 604)	(2 278)
Intérêts bancaires	(1 438)	(1 925)
Pertes de change	(61)	(204)
Inefficacité de couverture de juste valeur	-	(49)
Autres charges financières	(105)	(100)
Produits financiers	72	611
Produits de placement court terme	57	25
Autres produits financiers	15	586
Résultat financier	(1 532)	(1 667)

Au 31 mars 2012, les produits financiers comprenaient 576 milliers d'euros d'intérêts courus sur la période de mise sous séquestre d'une somme de 3 186 milliers d'euros, remboursée au cours du même exercice.

Note 28 – Gains / (pertes) de change – net

Les différences de change (débitées) / créditées au compte de résultat sont imputées comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Chiffre d'affaires	-	(19)
Coût des services et produits vendus	391	(78)
Gains/(Pertés) de change à caractère financier	(61)	(204)
Total	330	(301)

Note 29 – Impôts sur les résultats

L'impôt sur les résultats s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Impôts courants	(2 143)	(2 144)
(Charges)/Produits d'impôts différés	(710)	(2 799)
Total impôts sur les sociétés	(2 853)	(4 943)

Rapprochement entre impôt comptabilisé et impôt théorique

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat	(431)	10 924
Perte sur écart d'acquisition suite à cession de magasins au Portugal	5 703	-
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur le résultat hors cession de magasins au Portugal	5 272	10 924
Impôts sur les résultats calculés aux taux applicables en France (35 % en 2013 et 34,43 % en 2012)	1 845	3 761
Charges non fiscalement déductibles et produits non taxables	28	312
Crédits d'impôts	(441)	(831)
Impact des différences de taux d'impôt entre les filiales et la société mère	69	156
Autres impôts sur les sociétés	390	451
Pertes de l'exercice pour lesquelles aucun actif d'impôt n'est constaté	962	1 094
Charges/(Produits) d'impôts sur les sociétés	2 853	4 943
Taux d'impôt effectif	N/A	45,25 %

À chaque clôture la Société réévalue la constatation de ses actifs d'impôts différés. Comme indiqué en note 2, elle constate des impôts différés actifs dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Les actifs d'impôts différés sont relatifs principalement à des pertes fiscales d'entités du Groupe situées en France. Les pertes fiscales concernent essentiellement :

- soit des activités de diversification qui sont maintenant abandonnées ;
- soit des charges relatives au support apporté par la maison mère à certaines filiales ;
- soit des pertes fiscales existant antérieurement à la reprise de la filiale concernée par le Groupe.

Impôts différés

Au 31 mars 2013, les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs		
Provisions	1 347	1 518
Valeur des actifs non courants	2 842	2 875
Autres différences temporelles	1 133	998
Pertes fiscales reportables	69 813	64 455
Impôts différés actifs potentiels	75 135	69 846
dont non constatés	(38 308)	(37 597)
Impôts différés actifs	36 827	32 249
dont part à court terme	2 257	2 292
dont part à long terme	34 570	29 957
Passifs		
Provisions internes	12 293	6 345
Distribution de dividendes	350	850
CVAE	162	172
Inscription des actifs acquis et passifs repris à la juste valeur	532	537
Autres différences temporelles	2 085	2 219
Impôts différés passifs	15 422	10 123
dont part à court terme	12 698	7 457

dont part à long terme	2 724	2 666
Impôts différés nets	21 405	22 126

Au 31 mars 2013, les impôts différés actifs constatés sont principalement relatif au périmètre d'intégration fiscal en France. Sur la base des budgets établis par la Direction au cours du dernier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2013, et compte tenu des règles actuelles d'utilisation des pertes reportables, l'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés au titres de ces filiales françaises est d'environ neuf ans.

Ces estimations sont fondées sur les anticipations de performance opérationnelle et de résultats taxables futurs dans un contexte de volatilité des marchés et d'une difficulté à appréhender les perspectives économiques. Ces estimations comptables peuvent donc ne pas être équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement.

La variation des impôts différés entre le 31 mars 2012 et le 31 mars 2013 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Impôts différés nets au 31 mars 2012	22 126
Variation d'impôts différés constatés au compte de résultat au cours de la période	(710)
Variation d'impôts différés constatés en autres éléments du résultat global	(10)
Incidence de change	(1)
Impôts différés nets au 31 mars 2013	21 405
dont impôts différés actifs	22 981
dont impôts différés passifs	1 576

Le montant des impôts différés comptabilisés directement en autres éléments du résultat global est de 10 milliers d'euros au 31 mars 2013, il était de 99 milliers d'euros au 31 mars 2012. Ces impôts différés sont relatifs aux couvertures de flux de trésorerie.

Des impôts différés passif sont comptabilisés au titre des retenues à la source et autres impôts exigibles sur la part des bénéfices des filiales qui ont vocation à être distribués (350 milliers d'euros au 31 mars 2013 et 850 milliers d'euros au 31 mars 2012). Lorsqu'il est prévu que les bénéfices des filiales soient réinvestis indéfiniment, aucun impôt différé n'est constaté.

L'échéancier de l'ensemble des pertes reportables du Groupe est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Pertes reportables à moins de 3 ans	16 720	-
Pertes reportables à plus de 3 ans	17 962	32 480
Pertes reportables sans limite	185 624	171 245
Total des pertes reportables	220 305	203 725

Note 30 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. La Société possède deux catégories d'actions ordinaires et de titres ayant un effet potentiellement dilutif : les options sur actions et les actions gratuites dont les droits sont en cours d'acquisition.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société <i>(en milliers)</i>	(2 940)	5 973
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action <i>(en milliers)</i>	(2 940)	5 973
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	92 623 476	92 525 254
Ajustements		
options sur actions	-	-
action gratuites	-	183 694
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action <i>(en milliers)</i>	92 623 476	92 708 948
Résultat dilué par action <i>(en euro par action)</i>	(0,032)	0,064

Le résultat net étant une perte, l'effet des actions gratuites n'est pas présenté car cela conduirait à un effet anti-dilutif.

Note 31 – Information sectorielle

Information sur les secteurs opérationnels

Les résultats par secteur opérationnel sont détaillés ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Distribution directe	Distribution indirecte	Non alloué	Total Groupe
31 mars 2013				
Ventes brutes	196 118	216 531	-	412 649
Ventes inter-segment	-	-	-	-
Chiffres d'affaires	196 118	216 531	-	412 649
Résultat opérationnel hors perte sur écart d'acquisition suite à cession de magasins au Portugal	4 004	2 800	-	6 804
31 mars 2012				
Ventes brutes	237 928	234 077	-	472 005
Ventes inter-segment	-	(2 297)	-	(2 297)
Chiffres d'affaires	237 928	231 780	-	469 708
Résultat opérationnel	3 275	9 316	-	12 591

Les ventes inter-secteurs sont réalisées sur la base de prix de marché.

Le résultat opérationnel de l'activité Distribution directe prend en compte un profit de 0,5 millions d'euros (note 9) lié à la cession du fonds de commerce de 38 magasins de distribution multi-opérateur au Portugal.

Information sur les zones géographiques

Les produits provenant de clients externes et les actifs non courants (écart d'acquisition, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles) par zones géographiques sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	Espagne	Angleterre	Roumanie	Portugal	Autres	Total Groupe
31 mars 2013							
Chiffre d'affaires	231 500	104 547	27 463	12 803	28 208	8 128	412 649
Écart d'acquisition	527	-	6 182	833	-	264	7 805
Immobilisations incorporelles	11 483	1 686	1	-	-	34	13 204
Immobilisations corporelles	10 544	2 279	21	170	36	118	13 168
Stocks	31 580	6 494	185	1 622	1 158	543	41 582
Clients externes	28 140	10 230	16 341	3 103	3 911	1 243	62 968
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 044	747	1	82	-	8	1 882
31 mars 2012							
Chiffre d'affaires	262 318	131 028	29 440	13 408	26 099	7 415	469 708
Écart d'acquisition	527	-	6 258	840	5 703	264	13 591
Immobilisations incorporelles	11 759	1 891	9	-	-	-	13 659
Immobilisations corporelles	13 524	3 039	35	292	331	257	17 478
Stocks	34 037	7 496	610	1 860	2 983	391	47 377
Clients externes	31 222	11 683	14 550	2 985	3 732	1 058	65 230
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 678	1 007	89	73	58	21	2 926

Les produits sont alloués aux pays de facturation.

Note 32 – Activités abandonnées

Les activités abandonnées regroupent l'activité Internet, le Service Après-Vente des téléphones mobiles et les activités de distribution de téléphonie directes et indirectes basées en Belgique.

L'activité Internet : en 1999, Avenir Telecom a démarré une activité dans le domaine de l'Internet à la fois comme distributeur et fournisseur d'accès Internet, principalement à travers son offre e-pack Net-Up, et comme prestataire de services complémentaires. Au cours du dernier trimestre de l'année civile 2001, la Société a décidé d'arrêter totalement cette activité. Compte tenu des engagements contractuels existant envers les clients de Net-Up, l'arrêt définitif de cette activité est intervenu le 31 décembre 2004.

L'activité Service Après-Vente : en 2004, Avenir Telecom a décidé d'abandonner son activité de Service Après Vente (SAV). La liquidation définitive des sociétés concernées n'a pas encore été prononcée à ce jour.

Les activités de distribution de téléphonie directes et indirectes basées en Belgique : en 2007, le Groupe Avenir Telecom a décidé d'arrêter ces activités non profitables en Belgique.

Principaux éléments financiers des activités abandonnées

Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Chiffre d'affaires	-	-
Marge brute	-	-
Résultat opérationnel	344	4
(Charges) Produits financiers nets	-	(12)
Résultat net après impôts des activités abandonnées	344	(8)

Le résultat opérationnel est principalement liée à une reprise non utilisée de provision pour risque fiscal.

Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances clients nettes	573	695
Autres actifs courants	204	299
Total actif	777	994
Dettes fournisseurs	538	667
Provisions – part courante	275	712
Autres passifs courants	784	978
Total passif	1 597	2 357

Le risque de recouvrement des actifs est couvert par des éléments inscrits au passif.

Flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Activités opérationnelles	(199)	(130)
Total des flux de trésorerie	(199)	(130)

Les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées correspondent pour 130 milliers d'euros au règlement d'un litige.

Note 33 – Information sur les parties liées

Ventes et achats de services, soldes de clôtures liés aux ventes et achats de services

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Charges	(3 459)	(2 626)
Mise à disposition de personnel	(2 558)	(1 712)
Loyers	(878)	(883)
Intérêts	(23)	(31)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Dette OXO	3 066	1 310
Dette SCI Les Rizeries	240	-

OXO est la société holding du Groupe Avenir Telecom dont elle détient 29,84 % au 31 mars 2013 contre 29,84 % au 31 mars 2012.

À compter du 1^{er} janvier 2004, un contrat de mise à disposition de personnel a été signé entre des sociétés du Groupe Avenir Telecom et OXO. Au 31 mars 2013, sept personnes étaient concernées par ces contrats dont les quatre membres du comité de direction, également administrateurs.

Une SCI qui a pour associés Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général d'Avenir Telecom, est propriétaire du bâtiment qui abrite le siège social du Groupe et facture à ce titre des loyers.

Regroupement d'entreprises

Le 17 janvier 2008, Voxland a acquis les sociétés Inova SAS et VD pour un montant de 2 800 milliers d'euros dont 2 650 milliers ont été payés à l'acquisition et 150 milliers d'euros doivent être payés en trois fois au cours des trois années suivant l'acquisition si la garantie de passif n'est pas activée. Un premier paiement de 50 milliers d'euros a eu lieu sur l'exercice clos au 31 mars 2009. Ces sociétés étaient détenues indirectement par la société OXO, contrôlée par Jean-Daniel Beurnier et Robert Schiano-Lamoriello, respectivement Président Directeur Général et Directeur Général d'Avenir Telecom.

Voxland a suspendu les règlements du solde du prix d'acquisition de 100 milliers d'euros, les conditionnant à l'issue du contentieux fiscal de la S.A.S. Inova.

Rémunérations des principaux dirigeants

À compter du 1^{er} janvier 2004, les membres du comité de direction ont été transférés de la société Avenir Telecom S.A. vers la société OXO, actionnaire de la Société. Leur prestation est facturée aux frais réels dans le cadre d'un contrat de mise à disposition du personnel.

Les informations ci-dessous comprennent les rémunérations brutes totales y compris les avantages en nature directs et indirects attribués par la société OXO et refacturées à Avenir Telecom ainsi que celles attribuées par Avenir Telecom et les sociétés qu'elle contrôle.

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de six personnes, dont les quatre membres du comité de direction. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, le montant total des rémunérations enregistrées en charges des membres du Conseil d'Administration prise en charge par le Groupe Avenir Telecom se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Jetons de présence	435	1 035
Salaires et autres avantages à court terme	1 397	884
Paiement fondé sur des actions	30	221
Montant global des rémunérations de toutes natures allouées aux membres du Conseil d'Administration présents au 31 mars 2013, soit 6 personnes	1 862	2 140
Dettes sur ces rémunérations	2 056	2 100

Il n'y a pas de régimes postérieurs à l'emploi mis en place pour les principaux dirigeants.

Note 34 – Risques et engagements

Les différents engagements financiers et obligations de la Société peuvent être résumés ainsi :

Obligations contractuelles

Les engagements reçus et donnés s'analysent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements dus par période			
	Total	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5ans
Dettes à long terme hors location financement ⁽¹⁾	34 191	8 649	25 542	-
Obligations en matière de location financement ⁽¹⁾	16	4	12	-
Contrats de location simple	23 618	11 631	11 315	672
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total 31 mars 2013	57 825	20 284	36 869	672
Dettes à long terme hors location financement ⁽¹⁾	24 355	22 710	1 645	-
Obligations en matière de location financement ⁽¹⁾	28	13	15	-
Contrats de location simple	36 743	15 080	20 865	798
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total 31 mars 2012	61 126	37 803	22 525	798

(1) Ces éléments figurent au passif du bilan du Groupe.

La baisse des engagements liés aux contrats de location simple est notamment liée à la cession du fonds de commerce de 38 magasins au Portugal.

Engagements donnés

Les obligations contractuelles totales comptabilisées ou non au bilan s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2013	31 mars 2012
Cautions en faveur d'un fournisseur	1 290	1 100
Lettres de confort et cautions en garantie des engagements des filiales	9 272	8 871
Total engagements donnés	10 562	9 971

Des nantissements sur 59 fonds de commerce français ont été donnés à l'administration fiscale française (note 19) ainsi qu'aux banques dans le cadre de la nouvelle convention de crédit (note 17).

Note 35 – Effectifs

Les effectifs du Groupe s'analysent de la façon suivante :

Répartition géographique		31 mars 2013	31 mars 2012
France		526	559
International		1 456	1 756
Effectif total		1 982	2 315
Répartition statutaire		31 mars 2013	31 mars 2012
Cadres		153	169
Employés et agents de maîtrise		1 829	2 146
Effectif total		1 982	2 315

Note 36 – Événements postérieurs à la clôture

Néant.